ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 03/10/23)
LOTS D'HABITATION - PARKING

1- À LA CHARGE DU MANDANT	Tarif T.T.C.**
Recherche et mise en place du locataire	
HABITATION baux soumis ou non à la loi du 6 juillet 1989	
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)	
▪ Hors zones tendues et très tendues	8,00 €
▪ Zones tendues	10,00 €
▪ Zones très tendues	12,00 €
▪ Établissement de l'état des lieux d'entrée	3,00 €
Honoraires d'entremise et négociation en vue de la location (taux appliqué au loyer annuel hors taxes/hors charges)	6,00 %
Locations du même bien dans la même année civile : part entremise et négociation réduite de 50% en cas de 2ème location et de 100% en cas de 3ème location	
PARKING, BOX, GARAGE, CAVE - Honoraires de location (forfait)	149,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Lot isolé	
Gestion administrative	
Frais de constitution, de suivi, de dossiers type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur etc.	200,00 €
Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	119,00 €
▪ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire (dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)	150,00 €
Gestion financière	
Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	25,00 €
Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise	80,00 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :	
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	95,00 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	5,00 €
Gestion technique	
Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire
Visite patrimoniale avec rapport détaillé	119,00 €
Réalisation de la visite virtuelle 360°	50,00 €
Représentation et procédure	
Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Immeuble Total	
Gestion immeuble	
(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)	
Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial…)	
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 1 à 5 lots	69,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 6 à 11 lots	129,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 12 lots et plus	189,00 €
Faire établir état descriptif de division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres	à la vacation horaire
Gestion technique	
Suivi de travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire
Visite patrimoniale avec rapport détaillé	119,00 €
HONORAIRES DE VACATION	
Vacation horaire	110,00 €/heure

2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE

	Tarif T.T.C.**
HABITATION baux soumis ou non à la loi du 6 juillet 1989	
Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)	
▪ Hors zones tendues et très tendues	**8,00 €**
▪ Zones tendues	**10,00 €**
▪ Zones très tendues	**12,00 €**
▪ Établissement de l'état des lieux d'entrée	**3,00 €**
Boxes parkings, garages et caves	
Honoraires de location et de rédaction d'actes	**149,00 €**

** Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret n°2014-890 du 1er août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par décret.*
*. ** taux actuel de TVA de 20%, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.*

ANNEXE : BAREME DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES (établi le 29/11/22)
LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS NATIONAL

1- À LA CHARGE DU MANDANT

	Tarif T.T.C.**
Recherche et mise en place du locataire :	
Commercialisation, visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire (sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur	36,00 %

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES – Lot isolé

Gestion administrative

Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement	
Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (*sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 400€ TTC*	6,50 %
Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	400,00 €
Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 400€ TTC	6,50 %

Gestion financière

Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	25,00 €
Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :	
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	120,00 €
▪ par lot complémentaire	5,00 €
Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire, déspécialisation	à la vacation horaire

Gestion technique

Suivi des travaux (hors entretien courant)	à la vacation horaire
Visite patrimoniale avec rapport détaillé selon la superficie du local :	
▪ 0 à 250 m²	149,00 €
▪ Au-delà de 251 m² (au-delà d'une heure)	à la vacation horaire
Réalisation de la visite virtuelle 360°	50,00 €

Représentation et procédure

Autres prestations occasionnelles au temps passé (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc…)	à la vacation horaire

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Immeuble Total

Gestion Immeuble

Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles

Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial…)	
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 1 à 5 lots	69,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 6 à 11 lots	129,00 €
▪ Par trimestre et par immeuble géré : de 12 lots et plus	189,00 €
Faire établir état descriptif de division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres,	à la vacation horaire

HONORAIRES DE VACATION

Vacation horaire	120 €/heure

2- À LA CHARGE DU LOCATAIRE

Visites, analyse du dossier de candidature et mise en place du locataire (sur le loyer annuel HC et HT) à répartir entre bailleur et preneur	36,00 %
Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement	
Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (*sur le loyer annuel HT et HC) – minimum de facturation 400€ TTC*	6,50 %
Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment de révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	400,00 €
Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 400€ TTC	6,50 %
Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, négociation d'une déspécialisation	à la vacation horaire
▪ Frais d'avis d'échéance mensuel	4,90 €
▪ Frais d'avis d'échéance trimestriel	9,90 €
▪ Frais pour traitement des loyers impayés	clause pénale